

LE BÂTISSEUR



DÉCEMBRE 2002 VOLUME 2, NUMÉRO 4

BULLETIN DE L'ASSOCIATION PATRONALE
DES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION DU QUÉBEC

APECQ 
CARREFOUR DE L'INDUSTRIE

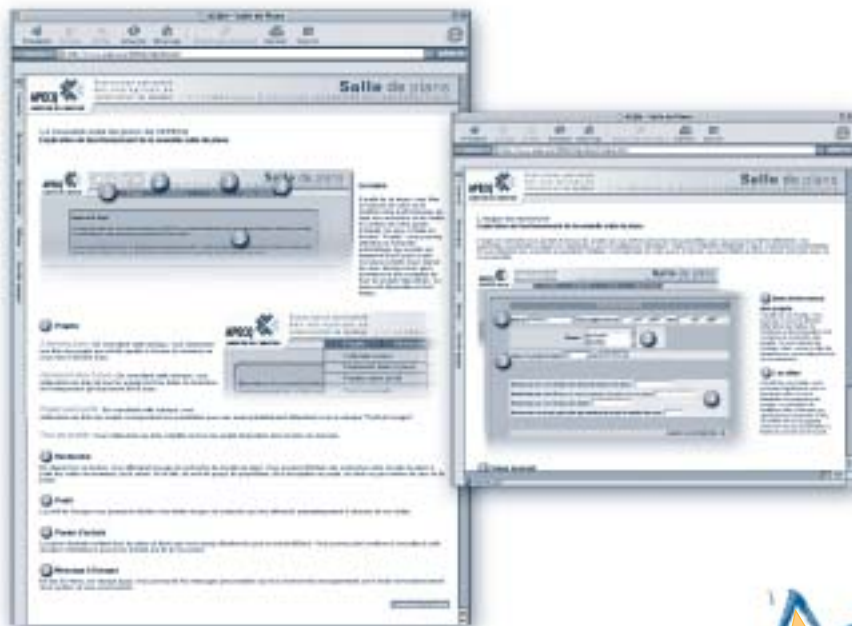
L'APECQ INNOVE ENCORE AVEC SA SALLE DE PLANS VIRTUELLE : TOUTE L'INFORMATION VOULUE... EN 3 CLICS !

Toujours à l'avant-garde dans la dispensation de services visant la performance de ses entreprises membres, l'APECQ innove encore en dotant sa salle de plans virtuelle d'un outil de recherche avancé, plus rapide et encore plus facile d'utilisation. Dorénavant, en quelques

clics, le membre-utilisateur pourra effectuer des recherches encore plus précises, accéder plus rapidement aux projets qui l'intéressent en plus d'obtenir facilement toute l'information pertinente au projet. (suite en page 3) ▶ ▶ ▶

SOMMAIRE

- Avancées technologiques 2-3
- Le Mot du président 3
- Chronique juridique 4
- Portrait d'entreprise 5
- Événements 6-7
- Vues de l'intérieur 8



*En cette période
de réjouissances,*

toute l'équipe de l'APECQ vous souhaite de merveilleuses Fêtes et une année 2003 sous le signe de la paix et de la prospérité.

Prière de prendre note que nos bureaux seront fermés du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.



AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

IMPACT-PLANNING DEVIENT LE FOURNISSEUR OFFICIEL DE L'APECOQ : DES PLATES-FORMES COLLABORATIVES VIRTUELLES DE TRAVAIL OFFERTES AUX ENTREPRENEURS

Dans le but d'offrir à ses membres un outil facilitant le suivi de projets, l'APECOQ concluait récemment une entente de partenariat de cinq années avec la firme montréalaise Impact-Planning, qui, depuis 1994, se spécialise dans l'optimisation du fonctionnement des chantiers et de la production industrielle. En vertu de l'entente conclue, cette entreprise de services conseil offrira aux membres de l'APECOQ une plate-forme collaborative disponible par le biais d'Internet. Impact-Planning devient ainsi le fournisseur exclusif des membres de l'APECOQ.

Plus de 100 firmes membres de l'Association des ingénieurs conseils du Québec ICQ, soit 12 000 employés, ont déjà accès à cette solution basée sur le logiciel work2gether™ de KMtechnologies. Cette technologie de pointe, jumelée à l'expertise et à la formule de services conseils exclusifs de l'entreprise, supporte la gestion de projets complexes, tout en générant des économies de fonctionnement et en diminuant les coûts et les délais de réalisation des projets. La réalisation du projet d'aménagement des Ailes de la Mode, rue Ste-Catherine à Montréal en est un exemple concluant.

Concrètement, cette plate-forme collaborative de travail, qui fonctionne par le biais d'Internet, est conçue pour faciliter le suivi de projets, tout en réduisant les coûts et ce, en :

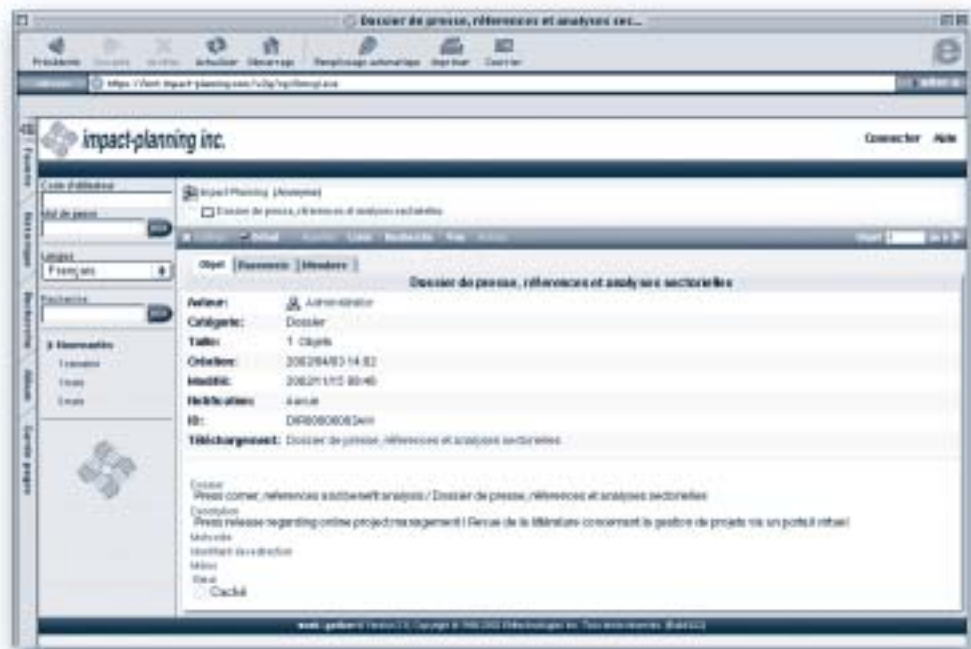
- Permettant à tous les intervenants et firmes impliqués dans un projet de construction d'être liés et d'avoir accès en temps réel aux documents encadrant sa réalisation, de façon sécuritaire, par le biais d'accès contrôlé.
- Notifiant automatiquement les intervenants associés à un projet, de toutes publications ou modifications de documents, ajoutant ainsi un sceau de validité aux documents, ce qui contribue à réduire au minimum les risques coûteux d'erreurs.
- Constituant des archives post-projet fort utiles en cas de litige.
- Facilitant la recherche de fournisseurs et de produits pour les gestionnaires de projets, lors de la phase d'approvisionnement.

Benoit Laurin, président de l'APECOQ, se dit fort heureux de ce nouveau partenariat: « *Maintenant, nos membres peuvent continuer de consulter la salle de plans virtuelle de l'APECOQ et prendre connaissance des appels d'offres, tout en ayant parallèlement accès à un outil complémentaire leur permettant de travailler en équipe et ce, de la soumission à la réalisation du projet* ».

En visitant le site internet d'Impact-Planning (www.impact-planning.com), vous découvrirez comment une plate-forme collaborative peut vous aider dans la réalisation de tous vos projets, quelle qu'en soit la complexité. Les usagers de la salle de plans peuvent quant à eux y accéder via la salle de plans virtuelle de l'APECOQ, par le biais d'un hyperlien. N'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jasmin Girard au (514) 739-2383 pour toutes autres questions ou commentaires.



« **Maintenant, nos membres peuvent avoir accès à un outil complémentaire à la salle de plans virtuelle, entièrement conçu pour faciliter le suivi des projets.** »



▶ ▶ ▶ EN TROIS CLICS... (SUITE)

...Disponible depuis le 26 novembre dernier, cet outil performant permet désormais à l'utilisateur de procéder à des **recherches combinées** et de sélectionner des villes, des régions ou des projets à partir de simples mots-clé. Le site permet en outre la sélection d'un ou plusieurs projets selon leurs dates de réception ou de fermeture. Fait intéressant à noter, on y retrouvera également, en plus des plans publics, des plans privés en présentation dès 2003.

Autre nouveauté, le membre-utilisateur peut également créer son **profil personnalisé**, profil dont les paramètres seront conservés et qui pourra être modifié à sa convenance. Par exemple, dans son profil, l'entrepreneur peut demander au serveur de lui présenter en priorité les projets dans les villes et régions qui l'intéressent. Il peut aussi demander que ces projets lui soient présentés selon une échéance précise de fermeture ou selon une valeur déterminée par lui.

Enfin, changement fort apprécié, il sera loisible à l'entrepreneur branché sur une connexion haute-vitesse de télécharger simultanément jusqu'à sept plans, sans ralentir le processus de façon notable. Plus encore, alors qu'on ne pouvait auparavant consulter qu'un projet à la fois, il est dorénavant possible de consulter autant de projets que

désirés et d'obtenir facilement toute l'information entourant chaque projet.

Selon monsieur Jasmin Girard, directeur du service aux membres et monsieur Andy Cimelli, technicien en informatique, pour améliorer leurs performances dans un milieu hautement compétitif, les entreprises d'aujourd'hui doivent nécessairement miser sur des outils permettant de faire mieux, en moins de temps.

« La technologie évolue sans cesse en ce sens. L'APECCQ est sensible à cette réalité et suit de près l'évolution technologique, afin de proposer à ses membres les outils les plus performants en cette matière. Rappelons-nous que l'APECCQ a été précurseur en la matière, en étant la première à offrir aux entrepreneurs un service de consultation virtuelle de plans. D'ailleurs, depuis son implantation, la salle de plans virtuelle de l'APECCQ est aussi le site le plus apprécié des usagers de ce type de services. Nous croyons que cette satisfaction ne pourra que s'accroître avec les changements majeurs qui ont été apportés à la salle de plans virtuelle. Ces améliorations sauront répondre précisément au défi des entrepreneurs d'aujourd'hui, soit de faire plus et mieux, plus rapidement », affirme monsieur Girard.

MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis membres de l'APECCQ,

Il est de ces années dans la vie d'une organisation que l'on considère être des années charnières. L'année 2002 compte certainement comme l'une des plus importantes et des plus fertiles qu'ait vécues l'Association au cours de sa longue existence.

Adoption d'une nouvelle identité encore plus représentative de notre mission de défense rigoureuse des intérêts patronaux de nos membres. Extension de nos activités à la grandeur du Québec. Renforcement de notre rôle et de notre poids politique auprès des instances gouvernementales et des principaux intervenants de l'industrie. Établissement d'un partenariat fructueux avec la FACCQ. Renforcement de nos liens avec les principales associations patronales de l'industrie de la construction, de même qu'avec les principaux acteurs du milieu patronal québécois.

Forte de son membership toujours croissant, l'APECCQ est actuellement la force patronale montante de l'industrie de la construction, dont elle devient dorénavant un acteur incontournable. Si l'APECCQ s'impose désormais comme l'un des principaux interlocuteurs patronaux sur l'échiquier politique, elle demeure toujours chef de file incontestable

dans la dispensation de services haut de gamme aux entrepreneurs.

Dans ce but, afin d'aider les entreprises à améliorer leur productivité et à demeurer ainsi concurrentielles, l'APECCQ mise résolument sur les nouvelles technologies, dont elle suit de près l'évolution. Ainsi, des changements majeurs ont été apportés à la salle de plans virtuelle de l'APECCQ, améliorations qui permettront à l'entrepreneur de répondre au défi majeur d'aujourd'hui, soit de faire mieux, en moins de temps. Également, l'APECCQ a conclu récemment une entente de services avec la firme Impact-Planning, en vertu de laquelle les entrepreneurs pourront accéder par le biais d'Internet à une plate-forme collaborative de travail, conçue pour permettre à tous les intervenants et firmes impliqués dans un projet de construction d'être liés et d'avoir accès en temps réel à l'information encadrant sa réalisation.

Oui, vraiment, l'année 2002 aura été fructueuse à bien des égards et tout indique que 2003 sera également une année de changements positifs dans l'industrie. Pour ma part, je vous souhaite à tous une excellente année sous le signe de la paix, de la collaboration et de la prospérité.

Benoit Laurin



« Oui vraiment, l'année 2002 aura été fructueuse à bien des égards et tout indique que 2003 sera également une année de changements positifs dans l'industrie »

Maison Brunet

GÎTE TOURISTIQUE

1035, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2L 3Y3

TÉLÉPHONE (514) 845-6351 ■ FAX (514) 848-7061 ■ SITE INTERNET www.maisonbrunet.ca

Meilleurs vœux de succès à l'APECCQ et à tous ses membres au Québec !



LE DROIT DE RAPPEL DU SALARIÉ : ÇA PEUT COÛTER CHER À L'ENTREPRENEUR

Le 20 août dernier, le Tribunal d'arbitrage a fait droit au grief d'un salarié du secteur résidentiel qui reprochait à l'employeur de ne pas avoir fait, le 7 janvier 2002, le rappel par ancienneté de salariés suite à une mise à pied pour manque de travail¹. L'arbitre a donc ordonné à l'employeur de réintégrer le salarié et de lui rembourser tout le salaire perdu depuis cette date, ce qui représente, vous en doutez, une somme d'argent importante.

La convention collective du secteur résidentiel prévoit effectivement au bénéfice des salariés un droit de rappel selon l'ancienneté. Toutefois, elle prévoit également que le salarié perd ce droit de rappel notamment « s'il quitte volontairement son emploi » ou « s'il est congédié pour une cause juste et suffisante ». De ces clauses de la convention, il appert que l'employeur alléguant un congédiement a le fardeau de prouver : 1. qu'il a effectivement congédié le salarié; 2. qu'il l'a fait pour une cause juste et suffisante. Il est à préciser qu'aucune disposition de la convention collective n'exige de l'employeur d'imposer la mesure disciplinaire au salarié par avis écrit. Il y est seulement prévu que l'employeur doit donner par écrit les motifs de cette mesure disciplinaire lorsque le salarié ou le syndicat lui en fait la demande par écrit.

Dans cette cause, l'employeur contestait le droit de rappel en alléguant qu'il avait congédié verbalement le salarié en lui donnant un préavis d'un mois pour se trouver un nouvel emploi. En audition, l'employeur soulevait deux motifs au congédiement : le salarié n'avait pas la compétence exigée pour le travail de menuiserie de haute finition; le salarié discutait les ordres de l'employeur. À défaut de prouver le congédiement, l'employeur alléguait également que le salarié avait volontairement quitté son emploi avant la fin de la dernière journée de travail précédant le congé des fêtes.

Quant à l'argument du départ volontaire, l'arbitre n'a pas retenu la prétention de l'employeur et a conclu que tous les salariés avaient l'autorisation de ne pas travailler cette dernière journée. Pour le motif du congédiement, l'arbitre s'est dit « confronté à une preuve tellement contradictoire qu'il ne peut conclure à l'existence du congédiement ». L'avis verbal de congédiement se résumait en ces mots : « S'il n'était pas heureux, de tâcher de se trouver autre chose et qu'on te donne un mois pour le faire ». Toutefois, malgré cet avis ambigu de congédiement, le salarié avait reçu un relevé d'emploi indiquant « manque de travail ».

Quant au congédiement comme mesure disciplinaire, tout en reconnaissant que le salarié était « plutôt un menuisier de "rough" que de finition et encore moins de haute finition », l'arbitre conclut que le congédiement n'était pas une mesure juste et suffisante. Quoique cette décision soit à première vue étonnante, il faut savoir que l'arbitre relève que la preuve ne permet pas d'affirmer que des évaluations du salarié, tant à l'égard de son comportement que de la qualité de son travail, ne lui avaient été communiquées, malgré qu'un mois après le début des travaux, l'employeur l'ait désaffecté des travaux de finition pour le cantonner au "rough".

Si vous ne voulez pas supporter les conséquences financières lourdes du droit de rappel, effectuez vos congédiements selon ce précieux enseignement : *les écrits restent et les paroles s'envolent*. Dans un processus d'évaluation des salariés et de congédiement, il est primordial de mettre par écrit tout ce qui se fait et tout ce qui se dit. Ayez de la documentation qui démontre que vous avez évalué le salarié, pour quoi et pour quelle période, et que vous lui avez communiqué cette évaluation à une date précise. Si vous décidez de congédier le salarié, même si la convention n'exige pas un avis écrit, ayez également une documentation qui précise le congédiement et son motif et qu'ils ont été communiqués au salarié à une date précise.

CHANGEMENT des taux horaires

À compter du 29 décembre 2002, il y aura de nouveaux taux de salaire et de cotisation aux avantages sociaux pour le secteur résidentiel. Pour les autres secteurs, les nouveaux taux se limiteront aux cotisations syndicales. Pour avoir les tableaux des taux, vous pouvez me contacter ou accéder au site Internet de la CCQ : www.ccq.org.

Pour plus d'information ou pour des suggestions de chroniques juridiques, n'hésitez pas à me contacter :
Me Luc Bélanger, conseiller juridique, APECC
(514) 739-2381 poste 357.

¹ P. Brassard c. Construction Patrice Cinq-Mars, Tribunal d'arbitrage, Montmagny, 20 août 2002



**« L'arbitre ordonne
à l'employeur de
réintégrer le salarié
et de lui rembourser
tout le salaire
perdu depuis sa
mise à pied »**

PORTRAIT

d'entreprise

INNOVTECH CONSTRUCTION INC. MISE AVEC SUCCÈS SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Parce que l'industrie de la construction ne peut plus se permettre de demeurer réticente aux changements technologiques importants survenus depuis quelques années, il est intéressant de constater que plusieurs entreprises, dont la firme lavalloise Innovtech Construction, ont réalisé tôt le phénomène et fait en sorte d'accorder une importance plus soutenue au développement de leurs horizons technologiques.

« Le support fourni par les nouvelles technologies est indéniable et incontournable pour toute entreprise voulant demeurer performante et concurrentielle », affirme monsieur Christian Thériault, président d'Innovtech Construction, en ajoutant que l'innovation technologique s'est révélée une carte majeure pour son entreprise. « Des logiciels de toutes sortes - en production des plans, en estimation, en conception et traitement d'échéanciers, en comptabilité spécialisée, et même, récemment, en conception et gestion d'application de la norme ISO 9000-2000- font en sorte de faciliter grandement nos opérations », ajoute-t-il.

Pour monsieur Thériault, les logiciels spécialisés sont aujourd'hui très performants. Les applications en estimation, par exemple, secteur stratégique de l'entreprise s'il en est un, permettent de faciliter grandement les opérations. Ces applications permettent notamment à l'entrepreneur de faire le relevé de quantités électroniquement, de créer une feuille de calcul électronique qui supportera la mise en place des informations nécessaires et même d'offrir les opérations de calcul automatiques, diminuant par le fait même les risques d'erreurs, tout en fournissant une flexibilité fortement appréciée lors de la fermeture de soumission.

L'industrie de la construction, étant parmi les plus complexes à gérer administrativement parlant, en raison du processus de facturation progressive, des différentes retenues et de toute la réglementation inhérente aux opérations, a longtemps été dans l'impossibilité d'obtenir des applications comptables, spécialisées en construction et adaptées à sa gestion. Des applications de ce genre sont maintenant en mesure de produire efficacement des demandes de paiement, de gérer les changements, de maintenir des registres adéquats de fournisseurs et d'offrir un volet élaboré de gestion de projets.

Par ailleurs, Christian Thériault se réjouit de la tendance qui s'inscrit actuellement dans l'industrie de la construction, soit la mise en application d'une plate-forme commune de communication entre les différents intervenants. « La concentration de toutes les informations relatives à un projet sur un même site de transit facilite grandement le transfert et la qualité des communications entre propriétaire, professionnels, entrepreneurs, fournisseurs », dit-il.

Le président d'Innovtech Construction souligne par ailleurs l'apport important de la salle de plans virtuelle au développement des affaires : « Cette technologie permet facilement et rapidement de se familiariser avec différents projets et ainsi d'être en mesure de prendre une décision plus éclairée sur le choix des projets à soumissionner. Le succès d'une entreprise repose pour une bonne part sur un emploi judicieux des ressources technologiques mises à notre disposition. Les entreprises en construction doivent prendre le train des nouvelles technologies pour améliorer leurs performances et demeurer concurrentielles », conclut monsieur Thériault.

EXPO-CONTECH : UNE PARTICIPATION REMARQUÉE DE L'APECO

Encore une fois cette année, l'APECO a participé activement à l'Expo-Contech, le plus important salon s'adressant à l'ensemble des professionnels de l'industrie du bâtiment.

En visitant ce salon, entrepreneurs, concepteurs, architectes, gestionnaires, ingénieurs et autres intervenants de l'industrie du bâtiment ont notamment pu prendre connaissance des dernières nouveautés technologiques et découvrir les produits et les solutions de demain.

Le programme de conférences, touchant une foule de sujets susceptibles d'améliorer les performances des entreprises et de mettre à jour les connaissances en matière d'administration ou d'affaires légales, a attiré un grand nombre de participants.

Dans le cadre de ce programme, l'APECO a pour sa part tenu deux ateliers très courus dans lesquels les participants se sont vus présenter des cas d'espèces par des intervenants représentatifs des différents secteurs de l'industrie, entrepreneurs, donneurs d'ouvrage, consultants, avocat. Fort appréciée, la première conférence, portant sur la santé et la sécurité sur les chantiers, a fait le point sur l'état actuel de la situation et dressé le portrait des tendances à venir en la matière.

Le second atelier, « Apprendre à mieux gérer pour éviter les réclamations », visait quant à lui à présenter des exemples de pratiques éprouvées qui peuvent être utilisées pour éviter les réclamations légales, ou, à tout le moins, pour en diminuer sensiblement le risque.

En définitive, l'APECO s'estime satisfaite de sa participation à l'Expo-Contech, présence qui lui a permis de faire valoir l'excellence de ses services auprès de sa clientèle cible. Il va de soi que l'APECO sera présente à la prochaine édition du salon.



« Le support fourni par les nouvelles technologies est indéniable et incontournable pour toute entreprise voulant demeurer performante et concurrentielle »



ÉVÉNEMENTS

LA PARTIE D'HUÎTRES DE L'APEQC : UN RECORD DE PARTICIPATION



« Une rencontre soldée par un record de participation »

Événement social par excellence de l'industrie de la construction, la partie d'huîtres annuelle de l'APEQC, qui a eu lieu le 25 octobre dernier au Madison de Saint-Léonard, s'est encore une fois soldée par un record de participation. En effet, quelque 814 personnes, membres de l'APEQC et partenaires de l'industrie, ont répondu à l'invitation de l'APEQC et festoyé joyeusement au son de la musique endiablée du groupe « Flashback ».

L'heure était à la fête, bien sûr, mais l'APEQC a profité de l'occasion pour réitérer son engagement social auprès d'organismes dédiés à la cause des soins de santé et de l'enfance. En collaboration avec la direction du Madison, hôte de la soirée, l'APEQC a donc procédé à la remise officielle de trois chèques aux représentants des organismes ciblés.

Ainsi, un premier chèque de 1000 \$ a été attribué à la *Fondation Jean-Frédéric Petit*, somme qui contribuera au soutien du département de néo natalité de l'Hôpital Sainte-Justine. Un deuxième chèque de 1000 \$ a été remis à la *Fondation du Centre hospitalier Fleury*, laquelle entend affecter la somme à l'achat d'équipement médical de pointe. Enfin, la *Maison d'Hérelle*, organisme qui offre un milieu d'hébergement aux

personnes atteintes du VIH/SIDA en perte importante d'autonomie physique et psychologique, s'est vu remettre pour sa part un chèque de 1000 \$, dans le but de subvenir aux activités quotidiennes de l'établissement.

Visiblement heureux de la participation massive des membres et partenaires de l'industrie, monsieur Jasmin Girard, responsable du comité organisateur, explique ainsi la réussite de l'événement : « *Nous cherchons sans cesse à améliorer la formule. Déjà, l'an dernier, nous avons réuni un ensemble de conditions gagnantes : repas de qualité supérieure, excellente ambiance et accueil chaleureux. À tout cela, il faut ajouter le support inappréciable de nos commanditaires, sans lesquels nous ne pourrions certainement pas réaliser un événement de cette envergure, le plus couru de l'industrie* », dit-il.

Toute l'équipe de l'APEQC adresse donc ses plus chauds remerciements aux entreprises partenaires de la soirée.

C'est donc définitivement un rendez-vous ferme pour l'an prochain.



UN CHALEUREUX MERCI

À tous nos commanditaires qui ont fait un succès sans précédent de la partie d'huîtres annuelle de l'APEQC

A.R.D. Inc.
Achat Plus Inc.
Ajilon Communications Inc.
Alta Limitée
André Gingras & Associés Inc.
Assurtec Inc.
Axa Assurances Inc.
Béton Grilli Inc.
Centre de revêtement de sol Sears
Château St-Marc entrepreneur général Inc.
Comerco Courtage Plus Inc.
Compagnie d'assurance London Garantie
Concordia restauration de béton Ltée
Consortium M. R. Canada Ltée
Devlor Inc.

Divco Limitée
Echafaudage Du-For Inc.
Fédération des associations et corporations de la construction du Québec
Global Expert Tous Risques Inc.
Industrie Pirandello Inc.
Kei Construction
La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique Du Nord
Lafarge Canada Inc.
Lavery, de Billy
Les Assurances Federated
Les Constructions FGP Inc.
Les constructions Raymond & Fils Inc.
Les entreprises Givesco Inc.

Les entreprises SBG Inc.
Les peintres Multicouleurs Inc.
Les spécialités directes A.M.P. Inc.
Maestro Technologies Inc.
Martellani & Brunet Cie Ltée
Matériaux Kott
Mécanique CNC
Multis Reflect Inc.
PCL Constructors Canada Inc.
Petit Blaquièrre Dagenais
Roy & Fils Inc.
United Rentals
Vargas Cocktails Grill Sushi

ANNONCE OFFICIELLE DE LA NOUVELLE IDENTITÉ : UNE PLEINE RECONNAISSANCE DU POIDS ET DU RÔLE POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

Le 24 septembre dernier, c'est avec fierté et sous le signe de l'enthousiasme que l'APEQC a procédé au lancement officiel de sa nouvelle identité. Rien n'a été ménagé pour faire de ce lancement officiel un événement mémorable. En présence des principaux représentants patronaux de l'industrie, des médias spécialisés et de nombreux intervenants des milieux gouvernementaux, le président, monsieur Benoit Laurin, a d'abord présenté les grandes orientations de l'Association avant de procéder à une spectaculaire levée de bannière dévoilant la nouvelle identité.

Le discours de monsieur Laurin, entièrement axé sur la volonté de l'APEQC de rétablir une véritable cohésion patronale dans l'industrie, a par ailleurs été très favorablement reçu par les intervenants du milieu, lesquels reconnaissent d'emblée le rôle stratégique que joue dorénavant l'APEQC sur l'échiquier politique de l'industrie de la construction.

De l'avis unanime des invités présents, le lancement du 24 septembre compte parmi les plus réussis du genre. Une réussite dont peut s'enorgueillir l'APEQC.



DÉJEUNER-CAUSERIE DE L'APEQC

Comprendre l'hypothèque légale de construction

Me Luc Bélanger sera le conférencier du prochain déjeuner-causerie de l'APEQC, qui se tiendra le vendredi 6 décembre sous le thème de l'hypothèque légale de construction. À cette occasion, les participants pourront obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'hypothèque légale ?
- À qui dénoncer le contrat ? Quand et comment le dénoncer ?
- Faut-il se préoccuper de la fin des travaux ?

Date : Vendredi 6 décembre 2002
Heure : 8 h 30 à 10 h 30
Endroit : APEQC / ACQ-MONTRÉAL,
4970 Place de la Savane,
(salle de séminaires, 2^e étage)

Coût de participation : 35 \$ taxes incluses

Le nombre d'inscriptions étant limité, il est recommandé de s'inscrire dès maintenant en communiquant avec Chantal Pitre au service de la formation de l'APEQC, au numéro de téléphone suivant : (514) 739-2381, poste 365.

1^{ER} CONGRÈS DE L'APEQC : À INSCRIRE ABSOLUMENT À L'AGENDA !

En vue du 1^{er} Congrès de l'APEQC, qui se tiendra les 4 et 5 avril prochain, le comité organisateur s'emploie activement à concocter un programme d'activités des plus originaux, afin de faire de l'événement un incontournable dans l'industrie de la construction. Il appert que les participants pourront s'attendre à y rencontrer et à y entendre de nombreuses personnalités du monde des affaires, de la politique et des arts de la scène et des médias. En voie d'être complété, le programme d'activités sera très explicitement présenté dans la prochaine édition du Bâtitseur.

D'ores et déjà, il est recommandé d'inscrire les 4 et 5 avril 2003 à l'agenda.



VUES DE L'INTÉRIEUR...

30 ANS DE DÉVOUEMENT AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Tout récemment, l'équipe de l'APECOQ soulignait avec éclat les trente années de service de madame Carole Guay au sein de l'Association. Responsable de la salle de plans de l'APECOQ, madame Guay a su conserver au terme de toutes ces années un enthousiasme et une bonne volonté inaltérables. Tous les usagers de la salle de plans se joignent à la permanence de l'APECOQ pour adresser à madame Guay leurs plus sincères félicitations et leurs plus chauds remerciements pour ces trente ans de dévouement.



L'APECOQ ACCUEILLE MADAME LUCIE LÉVEILLÉ AU SEIN DE L'ÉQUIPE !

C'est avec plaisir que l'APECOQ accueille chaleureusement au sein de son équipe madame Lucie Léveillé à titre d'adjointe administrative. Madame Léveillé, qui possède une solide expérience en matière de soutien administratif auprès de grandes entreprises et de corporations telles Transports Canada, Hydro-Québec et la STCUM, a notamment occupé le poste de secrétaire juridique et d'adjointe au directeur Droit de la construction au sein de la Commission de la construction du Québec.



SERVICES AUX MEMBRES

LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES DE L'APECOQ : DERNIER APPEL POUR UNE INSCRIPTION DANS L'ÉDITION 2003

Véritable ouvrage de référence, le **Répertoire de l'APECOQ** est un outil extrêmement utilisé par les décideurs, les professionnels et les donneurs d'ouvrage des secteurs publics et privés. Il répertorie par catégories de travaux, entrepreneurs, architectes, ingénieurs-conseils et fournisseurs de produits membres de l'APECOQ, en plus de fournir maints renseignements utiles sur les services offerts par l'APECOQ. **Il constitue une excellente occasion de visibilité pour toute entreprise désireuse d'atteindre directement intervenants et décideurs de l'industrie de la construction.**

L'édition 2003 du Répertoire des membres est actuellement en voie de réalisation. **Il est recommandé de communiquer rapidement avec l'APECOQ afin de s'assurer une inscription dans l'édition 2003.**

LE BÂTISSEUR

VOLUME 2 NUMÉRO 4

Le Bâtisseur est le bulletin officiel de l'APECOQ.

Il est publié par le Service des communications à l'intention des membres de l'Association.

Les articles de ce numéro peuvent être reproduits sans permission avec indication de la source.

APECOQ
4970, Place de la Savane
Montréal (Québec) H4P 1Z6

Conception : Prétexte Communications
Impression : Les Impressions Au Point
Textes : Service des communications

Dépôt légal 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1192-4128
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN B791031

LE PROGRAMME DE FORMATION de l'APECOQ édition « Hiver 2003 » est maintenant disponible !

- Programme complet de formation destiné à développer les connaissances, aptitudes et habiletés nécessaires à la gestion technique, financière et stratégique d'une entreprise de construction.
- Classé parmi les meilleurs cours spécialisés de l'industrie de la construction au Canada
- Reconnu par la Régie du bâtiment du Québec

Plus de 1000 participants transitent chaque année par le Centre de formation de l'APECOQ. Joignez-vous à eux...

Le nombre de place étant limité, communiquez dès maintenant avec l'APECOQ pour recevoir le programme et connaître les modalités d'inscription.

Pour toute information :
APECOQ / Service de la formation
4970, Place de la Savane, bureau 200, Montréal (Québec) H4P 1Z6
Téléphone : (514) 739-2381 poste 365 / Ligne sans frais : 1 800 371-2381
Télécopieur : (514) 341-1216
Courriel : info@apecoq.org